

# BUDGET PRIMITIF DE LA REGIE DES PARKINGS

# 2023

## Rapport de présentation du budget primitif 2023 de la régie des parkings

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20230327-2023\_039-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2023

Affichage : 05/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**AJACCIO**  
CITÀ D'AIACCIU

La gestion de parcs fermés de stationnement constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), dont les conditions de fonctionnement sont similaires à celles des entreprises privées. Un service public à caractère industriel et commercial se finance par l'usager au travers d'une redevance. L'individualisation de la gestion d'un SPIC a pour objectif de dégager le coût réel du service qui doit être financé par l'ensemble des utilisateurs.

Le budget de l'exercice 2023 s'élève à la somme **2 898 859.70 €** et se décompose comme suit :

- Section fonctionnement : **2 100 000.00 €**
- Section investissement : **798 859.70 €**

## A. La répartition par chapitres en section fonctionnement :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	212 720,30 €	Chap. 70	Prestations de services	2 095 000,00 €
Chap. 012	Charges de personnel	760 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
Chap. 66	Charges financières	323 420,00 €			
Chap. 67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €			
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>1 301 140,30 €</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		<b>2 100 000,00 €</b>
Chap. 042	Opérations d'ordre	798 859,70 €			
<b>Total Dépenses</b>		<b>2 100 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>2 100 000,00 €</b>

### 1. Les dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 : Les charges à caractères générales représentent les prestations de services (dont bancaires), les consommations d'eau, d'électricité, de télécommunications, de fournitures, de maintenance et d'entretien...  
Elles sont stables ou en baisse par rapport à l'exercice précédent à l'exception de la taxe foncière.  
Globalement, les prévisions au chapitre 011 sont en baisse de 34.4% par rapport à l'exercice précédent. En effet, après avoir fortement sollicité les services de la ville en vue de la commission communale de sécurité, la prestation facturée par la ville cette année est prévue en forte baisse.

- Au chapitre 012 : Les prévisions des charges de personnel sont en augmentation. Cela s'explique par l'adhésion du personnel à la convention collective relevant de l'activité du parking\*, cette adhésion entraîne une réorganisation des services qui nécessite une embauche supplémentaire et un ajustement de certains salaires au regard des fonctions métiers exercées. L'impact direct est de + 2.56 %. L'augmentation globale est de +4.1 % à effectif constant.

Après une augmentation passagère de près de 10% de BP à BP entre 2022 et 2023, (en effet, un doublon s'effectue cette année pour un agent actif à 80% et partant à la retraite) il y aura en 2024 une baisse de la masse salariale par rapport à 2023. Globalement entre 2022 et 2024 l'augmentation prévue est de +3.3%, soit 1.65% par an en moyenne sur deux exercices.

\*L'activité de la régie Parking du Diamant relève du champ d'application de la convention collective du 15 janvier 1981. Entrent dans les activités énumérées, les services auxiliaires de l'automobile au nombre desquels est visée « l'exploitation des parcs, aires, garages et emplacements, couverts ou non, de stationnement de véhicules. »

- Au chapitre 66 : Sont comptabilisés les intérêts des emprunts ainsi que les intérêts courus non échus pour un montant prévisionnel global de 323 420 euros.
- Au chapitre 67 : 5 000 euros sont prévus au titre de remboursement aux usagers en cas de litiges.
- Au chapitre 042 : Ce chapitre totalise 798 859.70 euros de dépenses d'ordre. Il enregistre la comptabilisation de la huitième annuité d'amortissement de la charge suite à la comptabilisation à titre dérogatoire et exceptionnel de la charge résultant du versement de l'indemnité de résiliation et les dotations aux amortissements des biens mobiliers de l'exercice.

## 2. Les recettes de fonctionnement :

Le financement de la section est assuré par :

- Au chapitre 70 : 2 095 000 sont comptabilisés au titre des redevances des usagers des parkings (1,3 million) et des contrats d'abonnement (0.795 million). Les recettes attendues sont en augmentation de 8.5% par rapport au budget précédent.
- Au chapitre 75 : 5 000 euros sont prévus pour les redevances d'occupation du domaine public dont les tarifs sont fixés par convention.

## B. La répartition par chapitres en section d'investissement :

Section Investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes	492 000,00 €			

Chap. 20	Immobilisations incorporelles	268 000,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €			
Chap. 23	Immobilisations en cours	28 859,70 €			
<b>Total Dépenses réelles</b>		<b>798 859,70 €</b>	<b>Total Recettes réelles</b>		
			Chap. 040	Opérations d'ordre	798 859,70 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>798 859,70 €</b>	<b>Total Recettes</b>		<b>7989,70 €</b>

## 1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital de la dette et les dépenses d'équipement.

- Au chapitre 16 : 492 000 euros sont consacrés au remboursement du capital des emprunts.
- Aux chapitres 20-21-23 : Les dépenses d'équipement nouvelles prévisionnelles de l'exercice totalisent 306 859.70 euros. Ces montants sont dédiés aux études et concours pour le réaménagement du parking, à l'acquisition de matériels et à des travaux d'aménagement.

## 2. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont uniquement des recettes d'ordre inscrites au chapitre 040 pour 798 859,70 euros. Elles concernent l'étalement des charges pour 385 137 euros et les amortissements des biens pour 413 722.70 euros.

## C. La dette

La synthèse de la dette de la régie autonome des parkings est :

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 339 414 €	4,60%	11 ans et 2 mois	6 ans et 5 mois	2

Le montant du flux de la dette est de 824 162.02 € se répartissant de la façon suivante :

- Montant du capital à rembourser : 491 867.86€
- Montant des intérêts à payer : 332 294.16 €

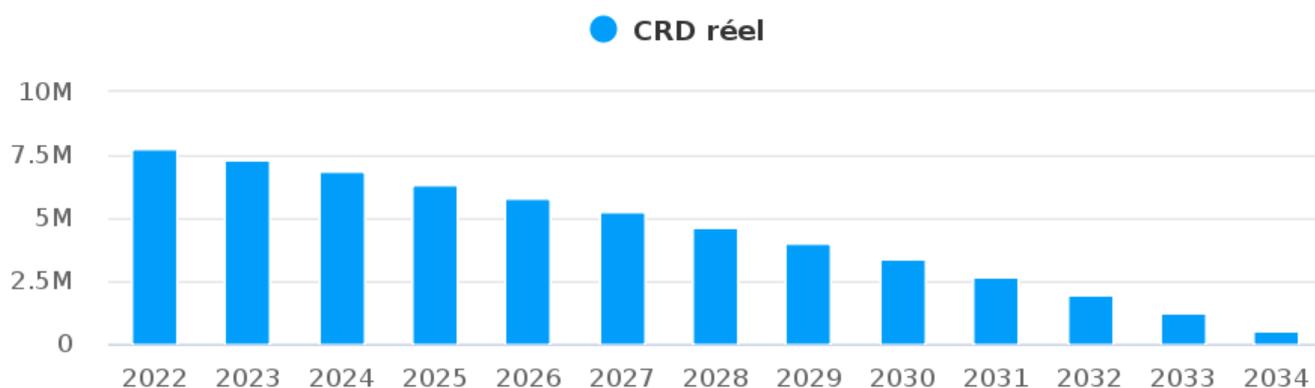
Les caractéristiques des emprunts pris en charge par le budget de la régie sont :

Prêteur	Montant nominal	Capital restant dû	% du capital restant dû
La Banque postale	6 695 000 €	4 700 106 €	64,04%
Caisse d'Épargne	4 000 000 €	2 639 308 €	35,96%
Ensemble des prêteurs	10 695 000 €	7 339 414 €	100,00%

L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteurs	Année de réalisation	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Charte de bonne conduite
Caisse d'Épargne	2013	10.82	4.61 %	Fixe	1A
La Banque Postale	2014	11.42	4.55 %	Fixe	1A

Le profil d'extinction de la dette de la régie des Parkings est :



Tels sont les principaux éléments composants le budget primitif 2023 de la régie des Parkings que je vous demande d'approuver.